

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

## AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 349-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MUNICIPALITÉ DE ST-STANISLAS-DE-KOSTKA 156-2003

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Camille Primeau, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018, le conseil a adopté par résolution le règlement 349-2018 modifiant le règlement portant sur la régie interne des sessions du conseil municipal de municipalité de St-Stanislas-de-Kostka 156-2003 ;

QUE le règlement 349-2018 est entré en vigueur conformément à la loi, le 10 octobre 2018 ;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 10 octobre 2018

Camille Primeau LL. B., LL. M.

Directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe